



HAL
open science

Licence Musique et musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique et musicologie. 2010, Université Lumière - Lyon
2. hceres-02037439

HAL Id: hceres-02037439

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037439>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : LYON

Établissement : Université Lyon 2 - Lumière

Demande n° S3110055487

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Musique et musicologie

Présentation de la mention

La licence mention Musique et musicologie se propose de former les étudiants à des connaissances culturelles et des compétences techniques autour de la musique. Les connaissances culturelles concernent aussi bien l'histoire que l'esthétique dans tous les styles musicaux. Les compétences techniques touchent le « solfège », l'écriture, la pratique musicale, l'analyse d'œuvre et les nouvelles technologies.

La structure des enseignements de cette mention permet aux étudiants de connaître le contexte culturel des musiques abordées, et d'acquérir des compétences dans d'autres langues musicologiques.

Le renouvellement de cette demande a permis la formalisation d'options en troisième année afin de faciliter le choix des étudiants et d'améliorer la progressivité de la spécialisation.

Avis condensé

● Avis global :

Cette mention est globalement très bien construite avec une excellente couverture de tous les champs disciplinaires requis pour la musique et la musicologie. L'équipe pédagogique est solide et appuyée par le renfort de nombreux chargés de cours venant du milieu professionnel du monde de la musique. Les moyens pédagogiques mis en œuvre doivent permettre d'assurer une formation de qualité et d'offrir les outils nécessaires pour poursuivre des études en master ou entrer dans la voie professionnelle.

Cependant, le dossier n'est pas toujours très précis quant à certains aspects de l'organisation préconisée. Notamment, le parcours issu du rapprochement avec le CNSMD (Conservatoire National Supérieur Musique et Danse) de Lyon n'est pas décrit avec suffisamment de clarté.

● Points forts :

- La grande qualité de l'environnement régional et les dimensions de l'Université Lyon 2 offrent une assise très solide à cette licence. Les collaborations extérieures et les outils mis à disposition sont ainsi à la hauteur des attentes.
- La structuration de la licence en un tronc commun qui assure les fondamentaux et des parcours optionnels en troisième année propose aux étudiants un cadre leur donnant la possibilité de s'inscrire dans une logique de spécialisation progressive, sans pour autant négliger les connaissances et compétences nécessaires à tous.
- La couverture des champs disciplinaires liés à la musique et à la musicologie est complète et d'un excellent niveau.



- Point faible :
 - Tous les parcours optionnels en troisième année ne sont pas mis au même niveau, ce qui prête à confusion, y compris pour leur nombre.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Le dossier de présentation pour l'évaluation des diplômes doit contenir plus de précisions. Le parcours « recherche » en troisième année n'est sans doute pas très bien intitulé dans le cadre des licences. Le parcours CNSMD semble mis à part, ce qui peut être gênant pour la cohérence de l'ensemble, au moins dans une présentation sur dossier. Le nombre de parcours doit également faire l'objet d'une réflexion.

Le nombre des MCF devrait être augmenté de façon à équilibrer l'équipe entre Prags et enseignants-chercheurs. Les outils mis à disposition de cette licence doivent être améliorés (amphithéâtres équipés, dispositifs pour la pratique et l'étude des relations entre musique et nouvelles technologies...).

Une réflexion doit être menée pour faciliter le choix des étudiants pour leur inscription en première année dans une discipline exigeante et pour les aider dans leur mise à niveau en technique musicale.

L'intégration d'étudiants très différents comme ceux ne possédant qu'un niveau musical de base et ceux venant du CNSMD peut être améliorée.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage semble devoir être amélioré. Le dossier ne reflète pas les réflexions qui ont mené à la mise en place de parcours en troisième année. Cette structure doit faire l'objet d'une discussion périodique de façon à en améliorer non seulement le fonctionnement, mais aussi la présentation aux étudiants et aux instances de pilotage d'évaluation.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est très cohérent et révèle une volonté forte d'obtenir une formation de haut niveau en Musique et musicologie. L'essentiel est bien dans cette qualité intrinsèque, parfois présentée de manière maladroite dans ce dossier.

3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

Les dispositifs d'aide à la réussite sont spécifiques à la musique qui est un domaine requérant un niveau de compétences pour l'oreille, l'écriture, le chant et l'instrument très difficiles à acquérir pour le débutant. Les aides offertes dans le cadre de cette licence semblent appropriées et les échecs des étudiants peuvent difficilement leur être imputés. Une réflexion peut cependant être conduite de façon à améliorer et à adapter ce qui peut l'être.



4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La conséquence du haut niveau de spécialisation de la Musique et de la musicologie est, de manière non paradoxale, la relative ouverture vers l'insertion professionnelle. Les éléments décrits dans ce dossier montrent l'attention portée à l'insertion professionnelle, ainsi qu'à la poursuite d'études choisies.